



COPIE DE RÉSOLUTION EXTRAITE DU PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus tenue le 2 mai 2017 à compter de 20 h à l'endroit habituel des séances et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Joanne St-Louis
 Sylvie St-Louis
 Julie Sylvestre

Monsieur le conseiller Étienne St-Louis
 Robert Pelletier
 François Monière

Formant quorum sous la présidence de M. maire suppléant, Stéphane Roy.

RÉSOLUTION N° 132-05-2017

PASSE-R-ELLE – MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que, malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que, lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que, comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l'unanimité de proclamer Notre-Dame-du-Laus, municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉ.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donné à Notre-Dame-du-Laus, ce dix-septième jour de mai deux mille dix-sept.

Gisèle Lauzon
Directrice générale adjointe/
Secrétaire-trésorière adjointe

Veillez noter que le procès-verbal, dont cette résolution est extraite, est sujet à approbation du conseil municipal à une prochaine séance.